

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert GOUSSEAU, Maire.

Etaient présents : GOUSSEAU Robert, BOURDEAU Jean-Claude, RENAUD-ROUILLON Sylvie, ROUX Jean-Dominique, MORIN Patrick, RAMBAUD Sébastien, CABANES Laurent, BOISDÉ Virginie, LARDJANE Marie-Hélène, BARATANGE Jean-Pierre, PACHECO Monique, BERTRAND François, GAUDIN Christian, LARGEAU Jean-Pierre.

Excusé : TEXIER Jérôme qui avait donné pouvoir à Christian GAUDIN

Madame Sylvie RENAUD ROUILLON a été désignée secrétaire de séance.

25.01.06.2017

Attributions des subventions 2017

Monsieur Le Maire présente les propositions de la commission réunion de 18 mai 2017

AIPEMP ASSOCIATION INTERMEDIAIRE POUR L'INSERTION ET L'ENTRETIEN DU MARAIS MOUILLES 6 rue de La Distellerie MAUZÉ/MIGNON	3 317,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DU MARAIS	200,00 €
APEP ASSOCIATION DE PARENTS D ELEVES RPI ARCAIS/LE VANNEAU-IRLEAU	350,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE AGREEE 79270 VANNEAU-IRLEAU	300,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR 20 PI Alphonse Le Petit - POITIERS	50,00 €
AUX PETITS DANSEURS DU MARAIS - LE VANNEAU-IRLEAU	500,00 €
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS DE NIORT 6 Rue Des Herbillaux 79010 NIORT - 45 € / jeune - 6 cette année	270,00 €
CLUB SPORTIF DE LA VENISE VERTE Coulon Sansais Le Vanneau-Irleau Saint Georges Magné	550,00 €
COMITE DES FETES 79270 LE VANNEAU-IRLEAU	1 000,00 €
COOP SCOLAIRE DU VANNEAU - OCCE 79	450,00 €
ENSEMBLE MUSICAL 79270 LE VANNEAU-IRLEAU	500,00 €
FRANCE ALZHEIMER Des Deux-Sèvres 10 avenue Bujault 79000 NIORT	100,00 €
HOPITAL POUR LES ENFANTS 2 rue de la Milétrie 86021 POITIERS	200,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER 40 avenue Charles de Gaulle 79000 NIORT	100,00 €

L'ESTUAIRE (accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie et leur famille, soutien aux personnes en deuil) 40 avenue Charles de Gaulle 79000 NIORT	100,00 €
LES COPAINS MUSICIENS LE VANNEAU-IRLEAU	350,00 €
LES MEDAILLES MILITAIRES 1618ème SECTION FRONTENAY R R / MAUZE /S MIGNON	80,00 €
LES PETITS SCHTROUMPHS 79270 LE VANNEAU-IRLEAU	100,00 €
LES VÉNUSIENNES (Gym Volontaire) - LE VANNEAU-IRLEAU	230,00 €
RESTO DU CŒUR rue de la Blauderie 79000 NIORT	150,00 €
REVEIL DU MARAIS AEP (cinéma) 79210 ST HILAIRE LA PALUD	500,00 €
SESAM COULONGES SUR L AUTIZE (S olidarité E t S outien aux M alades de sep, sclérose latérale amyotrophique, polyarthrite évolutive)	100,00 €
SOCIÉTÉ MAZEENNE D'HISTOIRE LOCALE 79210 MAUZÉ/PMIGNON	75,00 €
VENEZ ECOUTER DU RYTHM AND BLUES - LE VANNEAU-IRLEAU	200,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Charente Maritime (40 € par jeune - 1 cette année)	40,00 €
Les CAVALIERS DU MARAIS	100,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	150,00 €
SOUVENIR Français	10,00 €
VOIR ENSEMBLE 42 rue Louise Michel 79000 NIORT	100,00 €
<i>Crédits non affectés</i>	1 828,00 €
TOTAL VOTÉ AU BUDGET	12 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil valide les subventions ci-dessus, les crédits étant inscrits au budget primitif 2017 à l'article 6574.

26.01.06.2017

Avenant au marché « aménagement de sécurité, route départementale n ° 123 »

Monsieur Le Maire présente l'avenant n° 1 au marché qui a été signé le 11 avril 2017.

Il s'agit d'un marché à prix unitaire d'un montant de **52 407,21 € HT**, les travaux ont été confiés à l'entreprise : **ATLANROUTE, agence de Charente Maritime 17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS.**

Le présent avenant porte d'une part, sur la réalisation de bordures complémentaires le long de la RD 123, suite à des problèmes d'humidité sur l'habitation d'un riverain rue de La Chaume. En effet, cette construction est à l'alignement et reçoit des eaux de pluie de la route départementale, il est donc nécessaire de créer une bordure pour canaliser les eaux pluviales provenant de la chaussée.

D'autre part, l'aménagement d'un plateau surélevé en enrobé, prévu initialement au niveau du rétrécissement existant près du carrefour de la route de Niort avec la rue des Vergers est remplacé par un unique coussin lyonnais à la demande du Département.

L'ensemble de ces modifications conduit à des travaux en plus et en moins repris dans le tableau ci-après

TRAVAUX EN MOINS

N° de Prix	Désignation	Qté		Prix unitaire	Montant
180.c	Fourniture et mise en place de coussins Berlinois	0.5	paire	1 780.00	890.00
182.c	Plus-value au prix 180.c pour réalisation d'un plateau surélevé en enrobé	-1	Ft	-480.00	-480.00
205 a	Plots Bois à poser dans l'accotement herbeux	3	U	110.00	330.00

Montant total des travaux en moins : -740.00 €HT

TRAVAUX EN PLUS

4	Repérage des réseaux existants suite au retour de DT et de DICT	1	Ft	150.00	150.00
10.a	Sciage du revêtement le long de la RD123 (pour réalisation de bordures)	108	MI	2.50	270.00
PN.1	Démolition dalle béton	12	m2	17.00	204.00
61.b	Enrobé le long de la RD123 sur 50 cm de large	58	M²	15.00	870.00
101.a	Terrassement pour pose de bordures le long de la RD123	108	MI	4.90	529.20
111.a	Fourniture et pose de bordures AC1 (surbaissée)	14	MI	27.95	391.30
112.a	Fourniture et pose de bordures AC1	94	MI	22.77	2 140.38
117.b	Fourniture et mise en place de matériaux d'apport de remplissage le long de la bordure créée	108	MI	4.18	451.44
PN.2	Terrassement en tranchée pour réseau pluviale Ø125	2	MI	18.00	36.00
PN.3	Fourniture et pose d'un réseau pluviale Ø125	2	MI	15.00	30.00
PN.4	Fourniture et pose d'accodrain Ø100	7	ml	60.00	420.00
132.a	Construction d'une grille avaloir profil A	2	U	350.00	700.00
141.b	Création d'un joint émulsionné le long de la bordure réalisée	108	ml	1.75	189.00
181.c	Plus-value au prix 180.c pour fourniture et mise en place de coussins Lyonnais	0.5	paire	4 220.00	2 110.00
220.a	Mise à niveau des réseaux existants	1	Ft	75.00	75.00
PN.5	Plan de récolement complémentaire	1	Ft	100.00	100.00

Montant total des travaux en plus : 8.666,32 €HT

Soit un montant de travaux complémentaires de :

-	740,00 € HT
+	8.666,32 € HT
	7.926,32 € HT

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,
Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire ATLANROUTE pour le lot VRD en application de la délibération du conseil municipal n° 22-06-04-2017 du 6 avril 2017.
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017,

Le conseil municipal, après délibéré décide :

- **de conclure l'avenant** d'augmentation et de réduction détaillé ci-dessus portant ainsi le montant du marché à :

Montant du marché initial	52 407,21 €
Montant de l'avenant n° 1	7 926,32 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	60 333,53 €

- **d'autoriser** le maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

27.01.06.2017

Tarifs cimetière

Monsieur Le Maire expose qu'un jardin de cave-urnes destinées à recevoir les cendres a été créé dans le cimetière et qu'il faut en fixer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les nouveaux **tarifs à compter du 8 juin 2017** :

- + emplacement au sol de 1.00 m x 2.40 m**
 - o pour une durée de 50 années renouvelables : 150.00 €
 - o pour une durée de 15 années renouvelables : 50.00 €
 - o les cas particuliers pour lesquels il ne sera pas possible d'octroyer la surface suffisante seront facturés ; 62,00 € le m2 pour 50 années et 20,00 € le m2 pour 15 années.
- + emplacement au columbarium**
 - o pour une durée de 50 années renouvelables : 500.00 €
 - o pour une durée de 15 années renouvelables : 150.00 €
- + emplacement au jardin d'urnes de 1.00 m x 1.00 m**
 - o pour une durée de 50 années renouvelables : 500.00 €
 - o pour une durée de 15 années renouvelables : 250.00 €

Les concessions temporaires pourront être renouvelées aux tarifs en vigueur au moment du renouvellement.

La jouissance des terrains concédés ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du Maire. Ils ne pourront, en aucun cas changer de destination.

Les entre tombes séparant les concessions appartenant à des concessionnaires différents seront fournies gratuitement par la commune.

28.01.06.2017

Remboursement frais d'avocat

Messieurs Gousseau, Bourdeau et Morin, intéressés à l'affaire se sont retirés.

Sous la présidence de Mme Sylvie RENAUD ROUILLON, le **conseil municipal** ;

Vu sa délibération en date du 24 septembre 2015 accordant la protection fonctionnelle à

Messieurs Robert GOUSSEAU, Maire, Jean-Claude BOURDEAU, Adjoint et Patrick MORIN, conseiller municipal, dans le cadre de l'affaire les opposant à un gendarme devant le tribunal de Grande Instance de Niort ;

- **annule** la délibération du 17/11/2016 reçu en Préfecture le 25/11/20196 sous le n° 079-217903376-20161117-49-17-11-2016D ;
- **Considère** :
 - Que le Maire a mandaté un avocat pour les accompagner et les représenter au tribunal de grande instance de Niort ;
 - que le Maire a réglé les factures d'avocat sur ses propres deniers, soit 9 000 € ;
 - les montants des honoraires pris en charge par les assurances : 3 000 € ;
- **décide** de se prononcer sur un éventuel remboursement du reste à charge de Monsieur GOUSSEAU :
 - soit un remboursement de 100 %
 - soit un remboursement de 50 %
 - soit aucun remboursement.

Après avoir passé au vote à bulletins secrets, les résultats suivants ont été constatés :

1^{er} tour, nombre de votants : 12

- 100 % : 2 voix
- 50 % : 6 voix
- aucun remboursement : 2 voix
- blanc : 2

2^{ème} tour, nombre de votants : 12

- 100 % : 2 voix,
- 50 % : 6 voix,
- aucun remboursement : 4 voix

Le conseil municipal décide donc de rembourser à Monsieur GOUSSEAU, la somme de TROIS MILLE EUROS (3 000 €).

29.01.06.2017

Modification du temps de travail

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 7 février dernier, il avait proposé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique territorial 2^{ème} classe chargé de l'entretien des locaux communaux, en passant son temps de travail hebdomadaire de 25 à 28/35^{ème} hebdomadaire.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 4 avril 2017 ;

Vu le tableau des emplois ;

- **décide** de passer l'emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 28/35^{ème} hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2017,
- **dit** que l'agent sera, à compter de cette date affilié à la CNRACL
- **convient** d'inscrire au budget les crédits correspondants.
-

30.01.06.2017

Lutte contre les ragondins

Déplorant, malgré les actions menées, une augmentation constante des populations, une réflexion a été menée en concertation avec les différents intervenants dans la lutte contre les ragondins.

La Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres (FDGDON) est la structure chargée de la coordination des actions, notamment l'organisation des campagnes de lutte.

Afin de les aider dans cette démarche en motivant les personnes s'impliquant dans la chasse et le piégeage, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de subventionner la FDGDON, sur justificatif, à hauteur de:

- TROIS euros pour un ragondin tué au fusil
- DEUX euros pour un ragondin piégé (le Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin apportant déjà une participation de un euro par capture)

31.01.06.2017

Retrait de la commune de SANSAIS du SIVU pour la restauration et la valorisation du marais poitevin

Le comité syndical du SIVU pour la RESTAURATION et la VALORISATION du Marais Poitevin, réuni le 11 avril 2017, s'est prononcé favorablement sur la demande de retrait de la commune de Sansais.

Le retrait étant subordonné à l'accord des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de 50 % de la population de 23 938 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait envisagé, Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **se prononce favorablement** sur le retrait de la commune de SANSAIS du SIVU pour la RESTAURATION et la VALORISATION du Marais Poitevin ;
- **Donne pouvoir à Monsieur Le maire** pour signer toute pièce, conséquence de la présente décision.

32.01.06.2017

Acquisition de mortiers

Les mortiers utilisés par les bénévoles chargés du tir du feu d'artifice organisé chaque année par la commune ne sont plus aux normes.

La commune de Champdeniers souhaitant se défaire de matériel qu'elle n'utilise pas, Le Maire propose d'en faire l'acquisition, il propose d'acheter :

quantité	désignation	prix U	TTC
7	boites de 5 mortiers de Ø 100	40,00 €	280,00 €
15	boites de 5 mortiers de Ø 75	25,00 €	375,00 €
1	boite de 5 mortiers de Ø 50	15,00 €	15,00 €

Après en avoir délibéré, considérant qu'il est indispensable de s'équiper de matériel aux normes, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Maire pour un montant de 670,00 € à verser à la commune de CHAMPDENIERS (79220) à réception du titre de recette correspondant ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2017 ;
- autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

33.01.06.2017

Vote de crédits supplémentaires

Le conseil municipal décide de voter 38,00 € supplémentaires au profit du **Syndicat de Pays du Marais Poitevin**, ce qui porte le montant alloué pour 2017 à **1 798,00 €** (compte **65548**).

Chalarose du frêne

Depuis quelques temps, un champignon parasite menace les frênes têtards se propage rapidement : « La chalarose ».

Devant cette situation inquiétante, le Parc lance un programme de replantation dans le but de renouveler nos arbres têtards et la trame arborée du Marais. Les personnes désireuses de planter sont accompagnées dans leur projet : choix des essences, fourniture des végétaux...

Les propriétaires sont invités à se mobiliser en contactant le PARC, porteur de l'appel à projets. (voir le site de la commune www.le-vanneau-irleau.fr)

HLM :

Patrick MORIN rapporte qu'il a rencontré un représentant de l'Immobilière Atlantic Aménagement. Cette société est le fruit de la fusion de la SA D'HLM des Deux-Sèvres, de la SA Régionale d'HLM de Poitiers et de la SA d'HLM Atlantique Aménagement.

Elle met notamment ses compétences au service des collectivités locales dans la mise en œuvre et la réalisation de projet immobiliers.

Il est convenu de programmer une rencontre afin de leur exposer le projet communal.

Recrutement :

Le mois de juillet étant chargé (13 juillet, marché sur l'eau...) un jeune sera recruté pour pallier aux absences pour congés. Deux CV ont été examinés, les élus ont choisi celui qui possède le permis.

13 juillet :

Pas de changement, même programme que l'an dernier : animation « Kris animation », buvette confiée à « Pétanque Loisirs ».

Questions diverses :

- Le Boulanger a demandé à repeindre la façade en bois vieilli de son commerce. Ce matériau avait été choisi pour limiter l'entretien, il est à craindre qu'une peinture demandera un entretien beaucoup plus régulier aussi l'assemblée refuse cette demande.
- Rappel : demande de programmation de la réalisation de l'accès handicapé à l'Eglise

- La question de l'élargissement du RPI a été soulevée, il semble que Saint Georges de Rex soit ouvert à l'étude d'un rapprochement. Pour l'instant les élus ne sont pas prêts à une telle réorganisation.
- Devant le manque d'assistantes maternelles, il a été question d'étudier la création d'une crèche lors d'une récente rencontre SIVOM/CENTRE CULTUREL DE MAUZÉ. Ce projet, coûteux, n'intéresse pas la commune.
- L'importante fumée qui s'échappe de l'usine Allin inquiète, le Maire va prendre un rendez-vous avec le Directeur.